



Avantage compétitif / comparatif

La principale distinction entre "avantage compétitif" et "avantage comparatif" est la suivante : un avantage compétitif est un avantage qui est construit et qui, pour être maintenu, doit être entretenu. La présence dans un lieu donné d'un système éducatif particulièrement performant en est un exemple. Un avantage comparatif a un caractère plus absolu et ne dépend pas des institutions ou des politiques locales : la présence d'un minerai par exemple. Il est clair que ces avantages n'en sont que s'il existe une demande et qu'ils ne sont pas pérennes. Au XXI^e siècle, les avantages comparatifs liés à la localisation et à la ressource s'effritent. Selon Michael Porter (1990), certaines régions parviennent à se créer des avantages compétitifs qui semblent reposer, de fait, sur les avantages liés à l'agglomération d'activités économiques (accès à la main-d'œuvre, aux marchés et aux infrastructures) et aux capacités d'**innovation**.

Mise à jour : octobre 2003